



# CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2026

## Liste des délibérations

Le 28 mars 2026 à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BILLOTTE Christian, doyen d'âge, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, le mardi 24 mars 2026.

### Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

### Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

<b>DCM2026_012</b>	Election du Maire	<b>Adoptée</b>
<b>DCM2026_013</b>	Création de 17 postes d'adjoints au Maire	<b>Adoptée</b> <i>Pour : 34</i> <i>Abstentions : 11</i> <i>(Groupe Être Bondy)</i>
<b>DCM2026_014</b>	Election des adjoints au Maire	<b>Adoptée</b>
<b>DCM2026_015</b>	Lecture de la charte de l'élu local	<b>Prise d'acte</b>
<b>DCM2026_016</b>	Détermination de l'ordre du tableau des conseillers municipaux	<b>Prise d'acte</b>
<b>DCM2026_017</b>	Etablissement public territorial Est Ensemble : désignation des conseillers territoriaux	<b>Adoptée</b>
<b>DCM2026_018</b>	Création des emplois de collaborateurs de cabinet et modalités de rémunération applicables	<b>Adoptée</b> <i>Pour : 34</i> <i>Abstentions : 11</i> <i>(Groupe Être Bondy)</i>

**Séance levée à 12 h 50.**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### N°DCM2026\_012 - Election du Maire

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

45 présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur BILLOTTE Christian, Conseiller municipal, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 260 à L. 262,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et L. 2122-4 et suivants,

**VU** le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux lors des élections municipales et communautaires qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026, il y a lieu, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales, d'élire le Maire lors de la première réunion du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la séance est présidée par Christian BILLOTTE, doyen d'âge du conseil municipal,

**CONSIDERANT** les candidatures de Monsieur Stephen HERVE et de Monsieur Mehmet OZGUNER,

**DECLARE** procéder au vote à bulletin secret.

**DECLARE**, après un tour de scrutin, les résultats suivants :

- Nombre de votants : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

Monsieur Mehmet OZGUNER a obtenu 11 voix et Monsieur Stephen HERVE a obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés.

**DECLARE** que Monsieur Stephen HERVE est élu Maire de la commune de Bondy.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT), le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13 du CGCT, l'élection du Maire peut être arguée de nullité courant à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du CGCT).

***ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ***

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### N°DCM2026\_013 - Création de 17 postes d'adjoints au Maire

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

45 présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-2-1 et L. 2143-1,

**VU** le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026,

**VU** la délibération n° DCM2026\_012 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

**CONSIDERANT** que des élections municipales et communautaires se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

**CONSIDERANT** qu'une majoration du nombre de postes d'adjoints est autorisée dans les communes de 20 000 à 79 999 habitants qui ont décidé de créer des conseils de quartier, sans que ces postes d'adjoints supplémentaires puissent excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal de Bondy compte 45 membres et peut ainsi désigner 13 adjoints au Maire et 4 adjoints supplémentaires délégués aux quartiers,

**CONSIDERANT** que, pour favoriser l'information et la participation des habitants à la vie des quartiers, il y a lieu de créer 17 postes d'adjoints, dont 4 postes d'adjoints délégués aux quartiers,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** la création de 17 postes d'adjoints au Maire.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**ADOPTÉE PAR :**

*Pour : 34*

*Abstentions : 11*

**BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet**

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### N°DCM2026\_014 - Election des adjoints au Maire

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

45 présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### **Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-8 et L. 2122-10,

**VU** le procès-verbal des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

**VU** la délibération n° DCM2026\_012 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

**VU** la délibération n° DCM2026\_013 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant création de 17 postes d'adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que des élections municipales et communautaires se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que Monsieur Stephen HERVE a été élu Maire par délibération du conseil municipal du 28 mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder au scrutin secret à l'élection de la liste d'adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** qu'une seule liste de 17 adjoints, conduite par Monsieur Alexandre COTE, a été déposée auprès du Maire,

**DECLARE** procéder au vote à bulletin secret,

**DECLARE**, après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats suivants :

- Nombre de votants : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 23

**DESIGNE** élus les conseillers municipaux suivants en qualité d'adjoints au Maire :

M. Alexandre COTE	1 <sup>er</sup> Adjoint
Mme Alison PONCET	2 <sup>e</sup> Adjoint
M. Onur SAGKAN	3 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Joëlle MOTTE	4 <sup>e</sup> Adjoint
M. Samba TRAORE	5 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Nazha EL MAHMOUDI	6 <sup>e</sup> Adjoint
M. Laurent COTTE	7 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Auriane CALAMBE	8 <sup>e</sup> Adjoint
M. Othman ASAADI	9 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Christelle LE GOUALLEC	10 <sup>e</sup> Adjoint
M. Andres HENAO SANTA	11 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Chanaz RODRIGUES	12 <sup>e</sup> Adjoint
M. Azzedine DRIF	13 <sup>e</sup> Adjoint

Mme Rouguiatou N'DIAYE	14 <sup>e</sup> Adjoint
M. Patrick GIBERT	15 <sup>e</sup> Adjoint
Mme Roseline MORELLI	16 <sup>e</sup> Adjoint
M. Théo FONSECA	17 <sup>e</sup> Adjoint

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT), le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13 du CGCT, l'élection du Maire peut être arguée de nullité courant à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du CGCT).

***ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ***

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### N°DCM2026\_015 - Lecture de la charte de l'élu local

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

45 présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### **Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-12 à L. 1111-14 et L. 2121-7,

**VU** le procès verbal des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

**VU** la délibération n° DCM2026\_012 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

**VU** la délibération n° DCM2026\_013 du 28 mars 2026 portant création des 17 postes d'adjoints au Maire,

**VU** la délibération n° DCM2026\_014 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 »,

**PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire.

***PREND ACTE***

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### N°DCM2026\_016 - Détermination de l'ordre du tableau des conseillers municipaux

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

45 présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### **Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-1 et R. 2121-2,

**VU** le procès verbal des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

**VU** la délibération n° DCM2026\_012 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

**VU** la délibération n° DCM2026\_013 du 28 mars 2026 portant création des 17 postes d'adjoints au Maire,

**VU** la délibération n° DCM2026\_014 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** que des élections municipales et communautaires se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'à la suite de l'élection du Maire et des ses adjoints, il convient désormais de déterminer l'ordre du tableau du conseil municipal,

**PREND ACTE** de l'ordre du tableau des membres du conseil municipal tel que présenté en annexe.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

***PREND ACTE***

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

DÉPARTEMENT  
SEINE-SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT  
BOBIGNY

EPCI à fiscalité propre :  
METROPOLE DU GRAND PARIS

COMMUNE :

**BONDY**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 093-219300100-20260328-DCM2026\_016-DE

Toutes les communes

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

45

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	HERVÉ Stephen	20/08/1977	22/03/2026	6 123	OUI
2	Premier adjoint	M.	COTE Alexandre	18/04/1994	22/03/2026	6 123	
3	Deuxième adjoint	Mme	PONCET Alison	26/05/1982	22/03/2026	6 123	
4	Troisième adjoint	M.	SAGKAN Onur	14/04/1978	22/03/2026	6 123	
5	Quatrième adjoint	Mme	MOTTE Joëlle	21/04/1952	22/03/2026	6 123	
6	Cinquième adjoint	M.	TRAORE Samba	26/05/1974	22/03/2026	6 123	
7	Sixième adjoint	Mme	EL MAHMOUDI Nazha	04/10/1981	22/03/2026	6 123	
8	Septième adjoint	M.	COTTE Laurent	17/05/1963	22/03/2026	6 123	
9	Huitième adjoint	Mme	CALAMBE Auriane	08/04/1993	22/03/2026	6 123	
10	Neuvième adjoint	M.	ASAADI Othman	04/07/1979	22/03/2026	6 123	
11	Dixième adjoint	Mme	LE GOUALLEC Christelle	15/02/1974	22/03/2026	6 123	
12	Onzième adjoint	M.	HENAO SANTA Andres	04/05/1986	22/03/2026	6 123	
13	Douzième adjoint	Mme	RODRIGUES Chanaz	18/09/1982	22/03/2026	6 123	
14	Treizième adjoint	M.	DRIF Azzedine	27/01/1980	22/03/2026	6 123	
15	Quatorzième adjoint	Mme	N'DIAYE Rouguiatou	31/12/1977	22/03/2026	6 123	
16	Quinzième adjoint	M.	GIBERT Patrick	30/09/1964	22/03/2026	6 123	
17	Seizième adjoint	Mme	MORELLI Roseline	31/01/1978	22/03/2026	6 123	
18	Dix-septième adjoint	M.	FONSECA Théo	05/10/2001	22/03/2026	6 123	
19	Conseillère municipale	Mme	Fadila TEKKOUK	04/06/1950	22/03/2026	6 123	
20	Conseiller municipal	M.	Jacques FERRAND	24/02/1952	22/03/2026	6 123	
21	Conseillère municipale	Mme	Nezha DECOURRIERE	24/10/1960	22/03/2026	6 123	

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

22/03/2026

ID : 093-219300100-20260328-DCM2026\_016-DE

S<sup>2</sup>LO

22	Conseiller municipal	M.	Yves PARRA	26/11/1962	22/03/2026	6 123	
23	Conseiller municipal	M.	Smaïla CAMARA	24/06/1975	22/03/2026	6 123	
24	Conseillère municipale	Mme	Sophie GEORGE	29/03/1980	22/03/2026	6 123	
25	Conseillère municipale	Mme	Mariata BERTÉ	19/09/1980	22/03/2026	6 123	
26	Conseiller municipal	M.	Mustapha LACHHEB	17/07/1983	22/03/2026	6 123	
27	Conseillère municipale	Mme	Oldhynn PIERRE	28/01/1984	22/03/2026	6 123	
28	Conseiller municipal	M.	Zoran PAVLOVIC	18/04/1984	22/03/2026	6 123	
29	Conseillère municipale	Mme	Malyna SU	17/03/1990	22/03/2026	6 123	
30	Conseillère municipale	Mme	Banuja BASKARAN	09/04/1991	22/03/2026	6 123	
31	Conseillère municipale	Mme	Sergul CELIK	01/05/1992	22/03/2026	6 123	
32	Conseiller municipal	M.	Sébastien LEITE	04/10/1997	22/03/2026	6 123	
33	Conseiller municipal	M.	Adam ABBAS	15/03/2006	22/03/2026	6 123	
34	Conseillère municipale	Mme	Sofia YENBOU	12/04/2007	22/03/2026	6 123	
35	Conseiller municipal	M.	BILLOTTE Christian	10/03/1948	22/03/2026	5 977	
36	Conseillère municipale	Mme	DURAN Sabine	07/12/1972	22/03/2026	5 977	
37	Conseillère municipale	Mme	ABOMANGOLI Nadège	15/09/1975	22/03/2026	5 977	
38	Conseillère municipale	Mme	MANSOURI Myriam	14/03/1979	22/03/2026	5 977	
39	Conseillère municipale	Mme	BEN JERAD Samia	23/09/1981	22/03/2026	5 977	
40	Conseillère municipale	Mme	HARFOUCHE Medina	05/02/1988	22/03/2026	5 977	
41	Conseiller municipal	M.	SCHENA Nicolas	23/09/1988	22/03/2026	5 977	
42	Conseiller municipal	M.	GHEDAS Amine	23/02/1996	22/03/2026	5 977	
43	Conseiller municipal	M.	PATHMARAJAH Abirathan	09/08/1997	22/03/2026	5 977	
44	Conseiller municipal	M.	SINGH Sumeljyot	26/08/1998	22/03/2026	5 977	
45	Conseiller municipal	M.	OZGUNER Mehmet	20/08/1999	22/03/2026	5 977	

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Bondy, le 28 mars 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### **N°DCM2026\_017 - Etablissement public territorial Est Ensemble : désignation des conseillers territoriaux**

Nombre des Conseillers municipaux

**45** en exercice

**45** présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### **Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6-1, L. 5211-6-2 et L. 5219-9-1,

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Est Ensemble dont le siège est à Romainville,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement public territorial Est Ensemble,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n° IDF-2025-10-31-00001 du 31 octobre 2025 portant recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

**VU** la circulaire du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 2 février 2026 relative à la recomposition des conseils territoriaux après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

**VU** le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

**VU** les délibérations n° DCM2026\_012 à n° DCM2026\_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

**CONSIDERANT** que la commune de Bondy est membre de la métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Est Ensemble,

**CONSIDERANT** que les conseillers métropolitains sont élus au suffrage électoral direct en même temps que les conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** que la liste arrivée en tête lors de l'élection municipale a automatiquement remporté le siège de conseiller métropolitain alloué à la commune de Bondy,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L. 5219-9-1 du code général des collectivités territoriales, ce conseiller métropolitain est membre de droit du conseil de territoire,

**CONSIDERANT** que, conformément à la circulaire du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 2 février 2026, le conseil municipal doit élire 8 conseillers de territoire supplémentaires au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

**CONSIDERANT** que 2 listes de candidats ont été déposées auprès du Maire :

- Liste « Avec Stephen Hervé, continuons ensemble pour l'avenir de Bondy » :

1. Laurent COTTE
2. Christelle LE GOUALLEC
3. Smaïla CAMARA
4. Nezha DECOURRIERE
5. Adam ABBAS
6. Roseline MORELLI
7. Onur SAGKAN
8. Auriane CALAMBE

- Liste « Être Bondy » :

- Christian BILLOTTE
- Sabine DURAN

- Mehmet OZGUNER
- Samia BEN JERAD
- Nicolas SCHENA
- Médina HARFOUCHE
- Abirathan PATHMARAJAH
- Myriam MANSOURI

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PROCEDE** à l'élection de 8 conseillers de territoire au vote à bulletin secret.

**DECLARE**, après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats suivants :

- Nombre de votants : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

La liste « Avec Stephen Hervé, continuons ensemble pour l'avenir de Bondy » a recueilli 34 voix.

La liste « Être Bondy » a recueilli 11 voix.

**DECLARE** élus comme conseillers de territoire :

1. Laurent COTTE
2. Christelle LE GOUALLEC
3. Smaïla CAMARA
4. Nezha DECOURRIERE
5. Adam ABBAS
6. Roseline MORELLI
7. Christian BILLOTTE
8. Sabine DURAN

**AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et à la notifier sans délai.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal (article L. 2122-13 du CGCT), le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13 du CGCT, l'élection du Maire peut être arguée de nullité courant à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du CGCT).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 28 mars 2026

#### **N°DCM2026\_018 - Création des emplois de collaborateurs de cabinet et modalités de rémunération applicables**

Nombre des Conseillers municipaux

**45** en exercice

**45** présents

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mars à 10 h 37, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi 24 mars 2026.

#### **Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTE Alexandre, Madame PONCET Alison, Monsieur SAGKAN Onur, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur TRAORE Samba, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTTE Laurent, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur ASAADI Othman, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame RODRIGUES Chanaz, Monsieur DRIF Azzedine, Madame N'DIAYE Rouguiatou, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MORELLI Roseline, Monsieur FONSECA Théo, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame GEORGE Sophie, Madame BERTE Mariata, Monsieur LACHHEB Mustapha, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur PAVLOVIC Zoran, Madame SU Malyna, Madame BASKARAN Banuja, Madame CELIK Sergul, Monsieur LEITE Sébastien, Monsieur ABBAS Adam, Madame YENBOU Sofia, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame DURAN Sabine, Madame ABOMANGOLI Nadège, Madame MANSOURI Myriam, Madame BEN JERAD Samia, Madame HARFOUCHE Medina, Monsieur SCHENA Nicolas, Monsieur GHEDAS Amine, Monsieur PATHMARAJAH Abirathan, Monsieur SINGH Sumeljyot, Monsieur OZGUNER Mehmet

#### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame YENBOU Sofia a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants,

VU le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, et notamment les articles 7 à 9,

VU le procès-verbal des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026,

VU les délibérations n° DCM2026\_012 à n° DCM2026\_016 du conseil municipal du 28 mars 2026,

**CONSIDERANT** que la strate démographique de la ville de Bondy (entre 40 001 et 85 000 habitants) permet d'ouvrir 3 postes de collaborateurs de cabinet,

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer de collaborateurs pour accompagner et conseiller les élus dans l'ensemble de leurs activités,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**FIXE** le nombre de collaborateurs de cabinet à 3 de la façon suivante :

- un directeur de cabinet,
- un directeur adjoint de cabinet,
- un chef de cabinet.

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre l'engagement de ces collaborateurs de cabinet.

**PRECISE**, conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, que le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés au deuxième alinéa de cet article.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**ADOPTÉE PAR :**

*Pour : 34*

*Abstentions : 11*

**BILLOTTE Christian, DURAN Sabine, ABOMANGOLI Nadège, MANSOURI Myriam, BEN JERAD Samia, HARFOUCHE Medina, SCHENA Nicolas, GHEDAS Amine, PATHMARAJAH Abirathan, SINGH Sumeljyot, OZGUNER Mehmet**

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE BONDY